

Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

**Objet : Projet de territoire / contrat de convergence et de transformation 2024-2027**

**Séance du 03 novembre 2023**

**Délibération n°76**

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 23

Absents : 17

Votants : 33

- dont « pour » : 33

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 27 octobre 2023 s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maarifa IBRAHIMA, dans la salle de délibérations de la mairie de Tsingoni le vendredi 03 novembre 2023 à 14 heures.

Présents :

Ahmed Combo PAPA, ABDOU COLO Nassuhati, ABDOU ELOIHIDE Dhatia, ADAM Ahmed, ALLAOUI Mohamed, BOINA M'ZE Salim, CHANFI Bibi, IBRAHIMA SAID Maarifa, MIKIDADI Madihali, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, MROIVILI MOHAMED Moinjdié, RAMA Ahmed, RIDHOI Zainabou, SAID Mariame, YSSOUMAIL Ahamadi, ABDOU Fatima, ABDOURAHAMANE Céline, ATTIBOU Zainati, ANDJILANI Housséni, BOINAIDI Habachia, BOURA ZOUNAKI Fatima, CHANRANI Daoudou, ISSOUFI Ramadani,

Absents :

Houssamoudine ABDALLAH, MADI OUSSENI Mouhamadi, MOHAMED Zainaba, NOUDJOUR Madi Assani, SAID-SOUFFOU Soula, YSSOUFI Chaidati, ABDALLAH Oiduati, ABDOU Mohamed, AMBDI Youssouf, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, MADI Fatima, MROIVILI MOILIM Amina, SIAKA Ahamada, BACAR SOILIH Inchat, MDALLAH Anlamati, SOUMAILA Mhamadi.

Absents représentés :

- Houssamoudine ABDALLAH représenté par ATTIBOU Zainati,
- MADI OUSSENI Mouhamadi représenté par ISSOUFI Ramadani,
- MDALLAH Anlamati représentée par IBRAHIMA SAID Maarifa,
- MOHAMED Zainaba représentée par BOURA Zaounaki Fatima,
- YSSOUFI Chaidati représentée par Mohamed ALLAOUI,
- ABDOU Mohamed représenté par ABDOU COLO Nassuhati,
- AMBDI Youssouf représenté par SAID Mariame,
- DIGO Popina représentée par ANDJILANI Housséni
- MROIVILI MOILIM Amina représentée par CHANRANI Daoudou,
- BACAR SOILIH Inchat représentée par BOINA MZE Salim.

**Secrétaire de séance : ATTIBOU Zainati**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5214-16 I,

Vu les statuts communautaires et notamment leur article 5.1 relatif aux compétences obligatoires « Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »

Vu les documents de planification communautaires approuvés :

- Plan Climat Air Energie Territorial par délibération n°7 en date du 29 mars 2021
- Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat par délibération n°46 du 13 juillet 2023,

Vu le diagnostic territorial approfondi des sports de nature élaboré par le cabinet Alcelia avec le soutien de l'Agence Française pour le Développement,

Vu le plan de mobilités douces en cours d'élaboration par le cabinet Egis Ville et Transports avec le soutien de l'Agence Française de Développement,

Vu le Plan de Convergence et de Transformation de Mayotte 2019-2022 approuvé par délibération n°42 du conseil communautaire en date du 14 décembre 2018,

Vu le plan prévisionnel d'investissements communautaire,

Vu les travaux du séminaire des élus communautaire préparatoire à la formalisation du projet de territoire et à l'élaboration du contrat de convergence et de transformation 2024-2027, en date du 05 octobre 2023,

Considérant qu'il importe de porter une vision globale de l'aménagement du territoire communautaire et de son intégration dans le contexte plus large du schéma d'aménagement régional,

Considérant que le projet de territoire de la 3co doit transcrire cette vision globale et organiser la cohérence des projets structurants portés par les différents maîtres d'ouvrage, dans l'espace communautaire comme dans le temps,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Valide le projet de territoire communautaire synthétisé dans le document récapitulatif ci-annexé.**
- **Valide la liste figurant dans ledit document des projets structurants que la 3co souhaite voir intégrés dans le Contrat de Convergence et de Transformation de Mayotte 2024-2027.**

**Fait et délibéré le 03/11/2023**

**Ont signé les membres présents**

**Pour extrait conforme au registre**

**Le président de la 3CO  
Ibrahima Said Maarifa**



Signé par : Said Maarifa IBRAHIMA  
Date : 07/11/2023  
Qualité : Président

**M. IBRAHIMA Said Maarifa**  
  
**Président de la Communauté  
des Communes du Centre Ouest**